



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012

(n° 687, 689, 690, 691)

N°	202 rect. bis
----	---------------

24 JUILLET 2012

A M E N D E M E N T

présenté par

Mme GARRIAUD-MAYLAM, MM. FRASSA, DUVERNOIS, FERRAND, del PICCHIA
et les membres du Groupe Union pour un Mouvement Populaire

C	
G	

ARTICLE 30

Alinéa 2

Après l'année :

2014

insérer les mots :

et après avis des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger

OBJET

Les Conseillers des Français de l'étranger sont les élus de proximité des Français établis hors de France.

Il est donc essentiel qu'ils soient consultés avant la mise en œuvre d'une décision touchant au cœur du service public d'enseignement à l'étranger. Leur expérience de terrain est indispensable pour évaluer les premiers mois de mise en œuvre de la PEC et faire évoluer le dispositif de bourses appelé à la remplacer.